

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

- - - - -

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- - - - -

DECRET N° 81-260 du 26 Août 1981

chargeant le Camarade Manassé AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, de l'intérim du Camarade Abou Bakar BABA-MOUSSA, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pour compter du 24 Août 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 24 Août 1981, le Camarade Manassé AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pendant l'absence du Camarade Abou Bakar BABA-MOUSSA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Août 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CO 4 PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MIEPSEP-MPSAE 6
autres Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 2 DAN 2 DCCT 1
ONEPI - Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.-